Santé publique: plan anti-drogues 2000-2004, prévention et réduction des risques liés à la toxicomanie

2002/0098(CNS) - 13/02/2003 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de Mme Minerva MALLIORI (PSE, GR) par 375 voix, 46 contre et 35 abstentions, le Parlement européen a approuvé la proposition de la Commission moyennant une série d'amendements adoptés en commission au fond (se reporter au résumé du 28 janvier 2003). Pour l'essentiel, la Plénière se rallie à la position de sa commission au fond selon laquelle il importe d'allier prévention et réduction des risques liés à la dépendance à l'égard de la drogue. Pour le Parlement en effet, il faut que les États membres définissent et mettent en oeuvre des stratégies globales de lutte contre la toxicomanie incluant prévention, réhabilitation des toxicomanes, réduction de la consommation et de la demande et réduction du nombre de toxicomanes ainsi que des risques liés à la toxicomanie. Quoique les mesures préventives à l'égard de la dépendance à l'égard de la drogue et la réduction des risques soient largement de la compétence des États membres, la Plénière estime qu'il est approprié de demander un soutien financier à la Communauté de façon à atteindre un haut niveau de protection de la santé. Il est demandé à la Commission de coopérer avec les États candidats, le Groupe Pompidou du Conseil de l'Europe, l'OMS, le Programme de Contrôle International de la Drogue des Nations Unies et d'autres organisations compétentes européennes et internationales, ainsi que les réseaux actifs dans ce domaine (ex.: OEDT). Le Parlement met l'accent sur le fait que les communautés locales doivent jouer un rôle clé en prenant des mesures actives pour aider les consommateurs de drogue. À cet égard, le Parlement insiste beaucoup sur le volet formation et information de la prévention. Les autorités nationales et locales devraient également prendre des mesures pratiques pour répondre aux nouvelles utilisations des drogues, par exemple l'utilisation à grande échelle des drogues de synthèse, notamment dans les lieux récréatifs (discothèques, rave parties et night-clubs). Le Parlement estime en outre que des normes devraient être mises en vigueur pour garantir la sécurité à l'intérieur et à l'extérieur de ces installations. Les gouvernements devraient également attacher une plus grande attention aux environnements à hauts risques tels que les prisons : pour le Parlement, il faut chercher à ce que le milieu carcéral soit exempt de drogue. La Plénière insiste également sur l'utilisation et la comparabilité des données relatives aux stupéfiants et sur l'échange de données scientifiques portant le phénomène de la drogue afin de réorienter les stratégies et actions de prévention et de réduction des risques à la lumière des résultats de la recherche. Enfin, la Plénière demande à la Commission de présenter une proposition de recommandation du Conseil sur les risques liés aux médicaments délivrés par prescription qui créent une dépendance (benzodiazépines) et sur les meilleures pratiques en vue d'offrir une assistance aux patients présentant des symptômes de manque à long terme ou une déficience permanente.